



N° 1

PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

PREFECTURE DE L'ESSONNE
DIRECTION DES POLICES ADMINISTRATIVES ET DES TITRES
BUREAU DE LA CIRCULATION

Délivrance d'un permis de conduire international

Cette démarche est gratuite et peut être effectuée **uniquement par courrier** à l'adresse suivante **à partir du 11 septembre 2017**:

PREFECTURE DE LA LOIRE ATLANTIQUE
CERT EPE - PCI
6 Quai Ceineray
BP 33515
44035 Nantes Cedex 1

Liste des pièces à fournir :

- 1 -Le cerfa14881*01 de demande de permis international téléchargé sur le site <https://www.service-public.fr/> renseigné et signé,
- 2 – Un justificatif d'identité (copie CNI, passeport, titre de séjour),
- 3 – Justificatif de résidence normale en France à la date de la demande (toute personne qui n'a pas la nationalité française doit justifier de sa résidence normale en France à la date de la demande),
- 4 – Justificatif de domicile datant de moins de 6 mois, aux nom et prénom de l'utilisateur (copie),
- 5 – Copie du permis de conduire national,
- 6 – 2 photos d'identité récentes et aux normes,
- 7 – Si la demande est formulée depuis la France, enveloppe libellée aux nom et adresse de l'utilisateur et affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception (20gr).
- 8 – Si la demande est formulée depuis l'étranger : formulaire de demande de permis de conduire téléchargé sur le site du consulat de France du ressort et joindre une enveloppe libellée aux nom et adresse de l'utilisateur, affranchie au tarif permettant un envoi sécurisé et suivi à l'étranger (envoi par le consulat au domicile de l'utilisateur).

LES PIECES JUSTIFICATIVES D'IDENTITE et DE DOMICILE:

| <u>IDENTITE</u> : | <u>DOMICILE</u> : |
|--|---|
| <p data-bbox="225 333 625 398">En cours de validité ou périmés depuis moins de deux ans.</p> <ul data-bbox="78 434 759 745" style="list-style-type: none">- Carte nationale d'identité française.- Passeport français.- Carte nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen dont le titulaire possède la nationalité.- La carte de séjour temporaire.- La carte de résident.- Le certificat de résidence de ressortissant algérien.- La carte nationale d'identité ou le passeport suisse. <p data-bbox="288 815 560 842">En cours de validité :</p> <ul data-bbox="78 851 766 1254" style="list-style-type: none">- Carte de séjour.- Titre de séjour spécial délivré par le ministère des affaires étrangères.- Visa long séjour valant titre de séjour validé par l'OFII (Office français d'immigration et de l'intégration).- Récépissé de demande de renouvellement d'un des titres de séjours listés ci-dessus.- Récépissé de demande d'asile renouvelé depuis une durée d'au moins un an et autorisant son titulaire à travailler.- Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale remis à l'étranger auquel l'OFPRA ou la CNDA a octroyé le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice de la protection subsidiaire. | <ul data-bbox="794 333 1528 488" style="list-style-type: none">- Facture datant de moins de 6 mois de gaz, d'électricité, d'eau ou de téléphone mentionnant le nom et le prénom du demandeur.- Quittance de loyer de moins de 6 mois non manuscrite mentionnant le nom et le prénom du demandeur.- Avis d'imposition ou de non imposition de l'année en cours. <p data-bbox="794 519 1528 580">➤ En cas d'hébergement chez un particulier ou chez les parents, fournir en plus :</p> <ul data-bbox="794 584 1528 734" style="list-style-type: none">- Lettre manuscrite certifiant que le demandeur est hébergé depuis plus de 3 mois.- Copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.- Justificatif de domicile mentionnant le nom et le prénom de l'hébergeant (<i>voir ci-dessus</i>). |